



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 05/06/2024

Inspecteur: Michaël Polys

Mentor: -

Installateur:

Étiquette d'identification:

N° TVA:BE 0687 724 060

Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure:
METREL MI3155

Numéro de serie: 21251262

Date rapport: 05/06/2024

Adresse de l'installation

Rue Rue De Grupont
Numéro 100
Boîte
Postcode 6920
Commune Chanly
Pays Belgique

Propriétaire

Nom

Rue

Numéro

Boîte

Postcode

Commune

Pays

Installateur

Nom

N° TVA

Numéro de téléphone

E-mail

Type : installation non-domestique (boutique, bureau, restaurant) ≤ 63A

EAN : 54

☒ Non communiqué

N° compteur : 50150701

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une installation non-domestique selon (AR 08/09/2019) - AREI Livre 1 - 9.1.1, 6.5. et 4.2.4.4.

Distributeur: ORES

Tension: 3N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 32 A

Nombres tableaux: 2

Nombre de circuits: 18 + 2

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Ri général: 34,6 MΩ

RE: 21,0 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

$I\Delta$ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tous	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
9	C	16		2	2,5
3	C	20		4	2,5
1	C	32		4	6
4	C	20		2	2,5
1	C	10		2	2,5
2	C	20		4	2,5

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielle	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	OK		
Influences externes	BON				

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

Néant

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 5/6/2029
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.
- ☒ Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Michaël Polys


Polys Michaël

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.1.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 5/6/2029	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

























